



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,

Du mercredi 9 octobre 2019, à 20.15 heures,
à la salle du cinéma Sirius, rte des Misets 7

Présidence:

M. Jérôme Volery, Président – PDC

Membres du Bureau:

M. Jérôme Lambercy, Vice-Président – UO+PS
Mme Charlotte Berthoud, scrutatrice – PDC
Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice – UO+PS
M. Alexandre Genoud, scrutateur – UDC-PAI
M. Jérémie Favre, scrutateur suppléant – PLR
M. Patrice Schneuwly, scrutateur – UDC-PAI

Membres du Conseil général excusés (7/50):

M. Mehdi Genoud (UDC-PAI)
M. Rodolphe Genoud (UDC-PAI)
Mme Chantal Honegger (UDC-PAI)
Mme Marina Meyer, scrutatrice, (PLR)
M. Denis Rohrbasser (PLR)
M. Antonio Elviro Soares (UO+PS)
M. Philippe Vial (UDC-PAI)

Conseil communal (9/9):

M. Damien Colliard, Syndic, directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique
M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, directeur des Finances
M. Steve Grumser, Conseiller communal, directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population
M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement
Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale, directrice des Affaires sociales et de la Santé
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat&commerce et du Tourisme
M. Daniel Maillard, Conseiller communal, directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu
M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal, directeur de l'Agriculture, de Chasse et pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts
Mme Christine Genoud, Conseillère communale, directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

Absence:

/

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 9 octobre 2019

1 Ouverture de la séance

2 A 20h15, le Président ouvre la séance du Conseil général du 9 octobre 2019 et salue les membres du
3 Conseil communal et du Conseil général, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de
4 l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse, ainsi que les représentant-e-
5 du cinéma Sirius.

6 Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 27 du Règlement du
7 Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en
8 vigueur.

9 **Le Président.** Je suis fier d'ouvrir la 17^e séance de la législature 2016-2021 dans un lieu inhabituel:
10 le cinéma Sirius. La convocation du 26 septembre 2019, contenant l'ordre du jour de la présente
11 séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et l'ordre du jour
12 ont été publiés dans la Feuille officielle no 39 du 27 septembre 2019 et dans l'édition du Messenger
13 du même jour. Les membres du Conseil général ont également reçu le procès-verbal de la
14 précédente séance, les documents relatifs à la Planification financière 2019-2023, ainsi que les
15 rôles des propositions et des questions mis à jour.

16 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes
17 empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue.
18 À défaut, la personne sera considérée comme absente.

19 Dans un premier temps, je tiens à avoir une pensée toute particulière pour notre collègue Antonio
20 Elviro Soares, qui a eu récemment un pépin de santé, qui nécessite un peu de repos, d'où son
21 absence parmi nous ce soir.

22 Sur un ton plus joyeux, je tiens à vous annoncer un changement de statut social pour Ana Rita
23 Domingues Afonso. Et oui, un rajout à son nom ! Au nom du Conseil général, je tiens à la féliciter
24 et lui souhaiter tout le meilleur pour la suite, à elle ainsi qu'à son mari. Nous pouvons l'applaudir !
25 (applaudissements dans la salle).

26 Appel

27 A. Mutations au sein du Conseil général

28 **Le Président.** Depuis notre dernière séance, nous avons reçu la lettre de démission de Mme Alice
29 Medeiros Freire, du groupe UO+PS, avec effet au 31 août 2019. Nous accueillons donc aujourd'hui
30 un nouveau membre au sein de notre conseil. Il s'agit de M. Felismino Martins Bártolo, qui a été
31 proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par le Préfet le vendredi 27 septembre 2019.
32 M. Martins Bartolo, je vous prie de vous lever et de vous présenter à vos pairs. Nous vous
33 souhaitons la bienvenue parmi nous ! Nous pouvons l'applaudir en guise de bienvenue.

34 M. F. Martins Bartolo salue ses nouveaux collègues (Applaudissements).

35 Suite à la démission de Mme Alice Medeiros Freire, la Commission financière a perdu un membre.
36 C'est pourquoi notre ordre du jour prévoit l'élection d'un membre. Nous tenons à exprimer toute
37 notre reconnaissance envers Mme Alice Medeiros Freire qui a participé activement à la vie de notre
38 conseil et de notre cité.

39 L'annonce anticipée de ce départ a permis à l'administration de faire le nécessaire pour que l'effectif
40 de notre Conseil soit au complet ce soir.

41 Le Président donne la liste des personnes excusées.

42 M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

43 Présent-e-s: 43

44 Excusé-e-s: 7

45 Absent-e: 0

46 **Le Président.** Avec 43 membres présents sur un total de 50, le quorum est atteint et, par
47 conséquent, notre conseil peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 22.



48 Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour proposé.

49 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

50 Aucune demande de modification n'ayant été exprimée, l'ordre du jour est le suivant:

1. Procès-verbal no 16 de la séance du 26 juin 2019 – Approbation;
2. Election d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Mme Alice Medeiros Freire (UO+PS), démissionnaire;
3. Planification financière 2019-2023;
4. Divers
 - Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens.

51 **Communications du Président**

52 A. Déroulement de la séance

53 **Le Président.** En vertu de l'article 34 al. 5, 6, 7 et 8 RCG, je vous rappelle que *lors des séances, les*
54 *médias autorisés peuvent, sauf disposition légale contraire, effectuer des prises de son ou d'images et assurer*
55 *leur retransmission; ils informent au préalable le président et veillent à ne pas perturber le bon fonctionnement*
56 *de la séance.*

57 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
58 dispositions légales. Je prie tous les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à
59 titre personnel ou au nom de leur groupe politique et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou
60 d'une remarque. Lors des interventions, j'invite l'ensemble du Conseil général à bénéficier du droit
61 qui lui est donné pour s'exprimer tout en tenant des propos convenables et respectueux. Les textes
62 des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme
63 de la séance ou par voie électronique, en format Word, au secrétariat communal dans les plus
64 brefs délais.

65 B. Représentations du Président

66 Depuis le 26 juin dernier, date de notre dernier conseil, j'ai représenté le Conseil général à sept
67 occasions:

- 68 – Le samedi 6 juillet 2019, j'ai représenté le Conseil général pour la seconde partie de la Tournée
69 des montagnes, une matinée très instructive, conforme à la première partie mais qui a fini sous
70 la colère du ciel, peut-être pour nous rappeler au bon souvenir de l'eau. Je tiens à remercier les
71 différents locataires pour leur amabilité et leur accueil.
- 72 – le dimanche 14 juillet 2019, j'ai participé au repas officiel du 75^e anniversaire du FC Châtel-St-
73 Denis, une journée placée sous le signe du ballon. un grand merci au comité d'organisation,
74 ainsi qu'au comité du FC Châtel pour faire vivre un club reconnu dans notre canton.
- 75 – le jeudi 1^{er} août 2019, j'ai passé ma soirée au stade du Lussy pour le traditionnel discours de
76 notre fête nationale. Un grand merci aux collaborateurs de l'Office du tourisme pour
77 l'organisation et au Syndicat chevalin de la Veveysse pour la restauration.
- 78 – le samedi 3 août 2019, j'ai été invité à la fête du Bicentenaire des Armaillis de la Fête des
79 Vignerons. Un chaleureux merci au comité d'organisation. Je pense que les Armaillis doivent
80 être fiers de leurs prestations lors de cette fête.
- 81 – le samedi 7 septembre 2019, j'ai participé à l'accueil des nouveaux habitants de Châtel-St-
82 Denis à la halle triple du Lussy. Les sociétés locales ont participé à cette matinée en présentant
83 leurs différentes activités. Pour les personnes présentes, elles se sont senties bien accueillies
84 au sein de notre commune.
- 85 – le samedi 14 septembre 2019 a eu lieu la traditionnelle course de côte. Un apéro ne m'a pas
86 suffi pour tenter de me glisser derrière le volant d'un de ces bolides. Toutes mes félicitations au
87 comité d'organisation pour son professionnalisme et sa passion.
- 88 – le vendredi 20 septembre 2019, j'ai eu l'occasion pour la seconde fois de faire le discours pour
89 les jeunes citoyens de la commune. Après une visite des chantiers de la Gare et de l'école des
90 Pléiades, nous avons partagé un repas servi dans le bâtiment administratif. C'est toujours un
91 plaisir de revoir des anciens élèves. Merci à l'Administration communale pour l'organisation.



92 Ce soir, j'ai une pensée toute particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées par un
93 deuil dans leur famille ou dans leur entourage. Notamment à la famille de notre collègue Rodolphe
94 Genoud, suite au décès de son papa Louis Genoud, ancien membre du Conseil communal. Soyons
95 heureux d'avoir pu partager un moment de leur vie et, pour les honorer, je demande à l'assemblée
96 de se lever pour observer une minute de silence.

97 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

98 **01 Approbation du procès-verbal no 16 de la séance du Conseil général du 26 juin 2019;**

99 **Le Président.** Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal?

100 **Mme Nicole Tille, UO+PS.** A la page 16, ligne 626, il manque un bout. Il est écrit: « S'il est plus
101 grand... » et la phrase est interrompue. Il convient de la compléter.

102 **Le Président.** Le secrétariat a pris bonne note de votre remarque et corrigera le procès-verbal
103 dans le sens demandé.

104 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

105 **Vote**

106 **Avec la remarque de Mme N. Tille, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des 43 membres**
107 **présents.**

108 **Le Président.** Je tiens tout de même à remercier Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du
109 Conseil général, pour la rédaction de ce procès-verbal.

110 **02 Election d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Mme Alice Medeiros Freire**
111 **(UO+PS), démissionnaire;**

112 **Le Président.** Je cède la parole à M. Daniel Figini, chef du groupe UO+PS, pour qu'il nous présente
113 son ou sa candidat-e.

114 **M. Daniel Figini, Chef du groupe UO+PS.** Le groupe UO+PS, en remplacement de Mme Alice
115 Medeiros Freire, a le plaisir de proposer la candidature de Mme Nicole Tille au poste de membre de
116 la Commission financière.

117 **Le Président.** D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer ?

118 **Tel n'étant pas le cas,** la discussion est close.

119 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon
120 l'article 46 al. 1bis de la loi sur les communes, les candidat-e-s peuvent être élu-e-s tacitement.
121 Toutefois, l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si
122 l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être
123 soutenue par 1/5 des membres ici présents, soit 9.

124 La parole n'étant pas demandée, je déclare Mme Nicole Tille, élue sans scrutin, en tant que membre
125 de la Commission financière. Félicitations à Mme Tille!

126 *Applaudissements dans la salle.*

127 *Mme Nicole Tille UO+PS est élue à la Commission financière.*

128 **03 Planification financière 2019-2023;**

129 **Le Président.** Je cède la parole à M. Charles Ducrot, responsable du dicastère des finances et à
130 Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.

131 **M. Charles Ducrot, conseiller communal, responsable des finances.** En collaboration avec
132 Mme Chantal Vasta, nous avons le plaisir de vous présenter la mise à jour de la planification
133 financière 2019-2023. Nous avons cinq points à traiter ce soir:

134 1. les objectifs de la mise à jour de la planification financière;

135 2. les données de la mise à jour de la planification financière;



- 136 3. l'analyse financière 2014-2018 – comparaison entre état théorique et état réel;
137 4. la mise à jour de la planification financière de 2019 à 2023;
138 5. l'introduction du MCH2: conséquences sur la planification financière.

139 **1.Objectifs de la mise à jour de la planification financière**

140 Aussi bien pour le Conseil général que pour le Conseil communal, la planification financière est un
141 outil de gestion qui offre une visibilité sur l'avenir des résultats financiers de la commune et des
142 investissements à réaliser. C'est un outil de communication très important non seulement entre nos
143 deux organes mais également envers la population châteloise. C'est aussi un outil d'aide à la
144 décision qui doit nous permettre de trouver l'équilibre entre moyens financiers à disposition et
145 investissements à réaliser pour satisfaire les besoins de la population.

146 **2. Données de la mise à jour de la planification financière**

147 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Les éléments de la planification
148 financière et ses mises à jour sont prévus dans la loi sur les communes et dans son règlement
149 d'exécution. Les articles 86 d LCo et 43 c) RELCo en définissent le cadre comme par exemple le
150 faire d'effectuer les apurements des charges et des produits uniques ou qui n'ont pas de caractère
151 structurel.

152 La méthode utilisée pour la mise à jour est appliquée depuis 2007 dans notre Commune. Le
153 processus est le suivant:

- 154 a) Tout d'abord, nous analysons les comptes des cinq dernières années. Nous répondons à
155 l'interrogation suivante: que s'est-il passé? A Châtel-St-Denis, nous analysons aussi les
156 comptes des dix dernières années. Cela permet d'avoir une courbe de croissance plus
157 significative et un certain recul.
158 b) Ensuite, nous mettons à jour le plan des investissements pour les cinq prochaines années
159 en procédant aux glissements et reports des investissements en fonction de leur réalisation
160 et des décisions prises. Les projets sont introduits en termes de coûts et d'années de
161 réalisation.
162 c) Il est défini ensuite d'une part l'évolution de la population. La méthode utilisée depuis 2007
163 pour analyser cette évolution est basée sur les permis délivrés et les projets de construction.
164 C'est avec l'appui des chiffres du Service technique communal que nous recensons le
165 nombre de logements qui permet d'effectuer cette projection.
166 d) Nous prenons aussi en considération la croissance des charges et des revenus, notamment
167 les revenus fiscaux en lien avec l'évolution de la population.
168 e) En dernier lieu, lorsque tous ces éléments sont connus, le processus se poursuit par la mise
169 à jour du plan financier sur les cinq prochaines années. Nous y reviendrons tout à l'heure.



170

3. Analyse financière 2014-2018 – Comparaison entre l'état théorique et l'état réel

	<i>Planification * de 2014 à 2018</i>	Comptes de 2014 à 2018
Charges de fonctionnement cumulées	164'728'026	154'679'915
Revenus de fonctionnement cumulés	171'617'592	192'302'913
Marges d'autofinancements cumulées	6'889'566	37'622'999
Amortissements obligatoires cumulés	10'220'000	8'484'782
Amortissements financiers et extraordinaires cumulés	1'035'360	16'944'653
Bénéfices et attributions aux réserves cumulés		12'098'518
Dépenses nettes d'investissements cumulées	35'896'670	21'579'607
Endettement net au 31.12.2018	70'812'416	33'254'993
Endettement net par habitant au 31.12.2018	8'292	4'768
Population au 31.12.2018	8'540	6'975

* source : planification financière établit en juin 2014

171 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Ce tableau nous permet de comparer
172 l'état théorique, c'est-à-dire la planification établie en juin 2014 pour les années de 2014 à 2018
173 (colonne de gauche) à l'état réel, c'est-à-dire les comptes effectifs de 2014 à 2018 (colonne du
174 centre). La colonne de droite indique les écarts.

175 Les montants affichés dans la colonne «Comptes de 2014 à 2018» sont le résultat d'une addition
176 des montants s'étalant sur cinq ans, soit de 2014 à 2018.

177 En comparant ces deux états, nous relevons les points suivants:

- 178 1. les charges cumulées sont beaucoup moins importantes que celles planifiées: l'écart est de
179 10 millions de francs par rapport à la projection. Ce résultat s'explique d'une part,
180 o par une évolution moins marquée des charges liées en lien avec le nombre d'habitants, et
181 d'autre part,
182 o par une grande rigueur dans l'établissement des budgets annuels des charges.
- 183 2. Quant aux revenus, ils sont plus importants que planifiés avec une plus-value de 20,7 millions
184 de francs par rapport à la projection. Les recettes d'impôts sur les gains immobiliers et sur les
185 personnes morales ainsi que les gains comptables réalisés sur les ventes de terrain ont
186 contribué à ce résultat.
- 187 3. Sans surprise, la marge d'autofinancement est très importante avec plus de 30,7 millions de
188 francs alors qu'elle avait été planifiée à 6,9 millions de francs. Cette marge a permis de
189 financer les investissements. Cela signifie que notre Commune n'a pas eu recours à l'emprunt,
190 ce qui a ainsi contribué à diminuer les charges financières, que sont les amortissements et les
191 intérêts.
- 192 4. En ce qui concerne les investissements nets, ils ont été planifiés en juin 2014 à 35,9 millions
193 de francs alors que les investissements réalisés, selon les comptes pour cette même période,
194 se montent à 21,6 millions de francs. L'écart entre le montant planifié et celui réalisé s'élève à
195 14,3 millions de francs. Les écarts les plus significatifs ont été relevés dans la note explicative
196 qui vous a été remise. Vous trouverez ce détail à la page 5 du document.
- 197 5. L'endettement net se situe à 33,2 millions de francs au 31 décembre 2018 et est nettement en
198 dessous de la prévision théorique calculée à 70,8 millions de francs en juin 2014 grâce au
199 financement propre, expliqué tout à l'heure et aussi grâce à un programme d'investissements
200 lissés dans le temps.
- 201 6. L'endettement net par habitant se situe à fin 2018 à 4768 francs, alors qu'il devait s'élever
202 selon les prévisions lors de l'établissement de la planification en juin 2014 à 8292 francs par
203 habitant.

204 **Evolution de la population**

205 La population avait été estimée à 8358 habitants en juin 2014, alors qu'en réalité elle a atteint 6975
206 habitants à fin 2018. La population réelle entre 2014 et 2018 a évolué d'environ 2% par an, soit de
207 140 habitants en moyenne. Cette évolution a progressé dans la même proportion que celle issue



208 de l'analyse des dernières années. Cependant, une différence entre l'estimation et la population
209 réelle apparaît depuis 2014. Le prolongement des procédures explique en partie ce décalage.
210 Bien entendu, comme pour tous les éléments de la planification, des adaptations sont effectuées
211 chaque année.

212 4. Mise à jour de la planification financière de 2019 à 2023

213 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances.** Les investissements ont été évalués
214 et mis à jour en termes de coûts de réalisation (investissements), en termes de charges de
215 fonctionnement (charges d'exploitation, de consommation ou d'entretien) et en termes de charges
216 financières. Les évaluations doivent toutefois restées prudentes. En effet, nous nous basons sur
217 un taux moyen d'intérêt, même si les taux d'intérêts actuels restent avantageux, considérant que
218 ce type d'investissement est amorti sur une période de 33 ans.

219 Le total des investissements nets planifiés pour la période de 2019 à 2023 s'élève à 74,7 millions
220 de francs (dépenses dont on déduit les recettes = dépenses nettes investissements).

221 Le total des investissements financés par la marge nette d'autofinancement s'élève à 69,1 millions
222 de francs.

223 À ce jour, la capacité théorique totale d'investissement s'élève à 73,8 millions de francs sans les
224 investissements financés par les taxes. Etant donné que nous avons une marge nette
225 d'autofinancement importante, nous devrions être en mesure de réaliser l'ensemble de ces
226 investissements.

227 Les investissements ont été classés en trois catégories: 1) les investissements nets votés par le
228 Conseil général dont le montant total s'élève à 20 808 100 francs; 2) les investissements nets
229 financés par les taxes, votés ou projetés, pour un montant de 5 668 160 francs (ces investissements
230 n'ont aucune incidence sur la marge nette d'autofinancement) et 3) les projets d'investissements
231 nets en intention pour 48 293 630 francs.

232 1) les investissements nets votés – 20 808 100 francs:

233 - Construction école des Pléiades, avec salle de sports: solde à réaliser - 15 millions de
234 francs;

235 - Secteur gare: travaux routiers: solde à réaliser - 2,7 millions de francs

236 2) les investissements nets financés par les taxes

237 Eau potable – 4 241 160 francs, à réaliser.

238 Epuration – 1 427 000 francs, à réaliser.

239 3) les projets d'investissements nets en intention – 48 293 630 francs

240 Liste non exhaustive et caractère aléatoire des estimations qui ont été faites car il s'agit de
241 projets dont on essaie d'estimer les coûts, ce ne sont pas des chiffres qui doivent être retenus
242 à la lettre.

243 **Enseignement – dépenses**

244 - Transformation du bâtiment scolaire de la Châteloise pour l'AES: 6,6 millions de francs

245 **Sport, culture – dépenses**

246 - Stade du Lussy: bâtiment multisport: 7 millions de francs

247 - Patinoire: construction de vestiaires et d'une buvette: 2,1 millions de francs

248 - Piscine: remplacement bassin et revêtement plage: 4 millions de francs en lieu et place du
249 million évoqué l'an passé: le CC attend le rapport final mais a pu se rendre compte que
250 des travaux plus importants doivent être réalisés sur l'infrastructure technique.

251 - Stade du Lussy – Terrains synthétiques: 1,5 million de francs

252 - Secteur En Fossiau et Ancienne Gare – création d'un espace public: 1,6 million de francs.

253 **Routes – dépenses**

254 - Réaménagement de la route du Lussy: 1^{ère} étape: 5,3 millions de francs

255 - Traversée des Paccots, requalification de la route: 3,3 millions de francs (fonds mis en
256 réserve pour la réalisation rapide de cet investissement)

257 - Achat du terrain pour le bâtiment de la voirie: 1,2 million de francs

258 - Route de la Coula: aménagement en zone de rencontre: 1,1 million de francs

259 - Assainissement de secteurs routiers, suite à des problèmes de bruit. Nous devons appliquer
260 l'Ordonnance du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit: 1,2 million de francs

261 - Liaison routière – Péralla-Sous le Bourg: 1,3 million de francs

262 - Parking du Grand-Clos: 5 millions de francs. L'étude reste à faire et devrait viser sa rentabilité
263 avec un modèle de financement particulier comme un partenariat public-privé.

264 **Patrimoine financier**

265 **Dépenses**

266 - Participation dans la nouvelle SA du CAD de la Gare: 5 millions de francs (projet avec



- 267 partenaires privés, notamment les TPF SA)
268 - PPE le CAB: assainissement intérieur (avec rendement): 1,5 million de francs. Au départ
269 de certaines entreprises locataires, il faudra faire des travaux conséquents.
270 - PPE le CAB: assainissement des façades: 2,5 millions de francs, avec la participation de
271 l'autre propriétaire
272 - Maison des Œuvres: rénovation, suite: 1,3 million de francs. Elle aura lieu suite au départ
273 de la Bibliothèque publique.
274 - Bâtiment de l'Office du tourisme: réfection: 1 million de francs
275 **Recettes**
276 - *MVP Immobilier SA: vente de terrain: 4,5 millions de francs (en 2022). DDP créé afin*
277 *d'implanter cette entreprise.*

278 **Evolution de la population 2019-2023**

279 Pour calculer l'évolution du nombre d'habitants, nous prenons en considération les appartements
280 projetés sur le territoire de la commune de Châtel-St-Denis, au bénéfice d'un permis de construire
281 ou ceux en projet. Auparavant, nous comptons 3 habitants par appartement alors que maintenant
282 nous sommes plus prudents et avons tablé sur 2,5 habitants. Cela reflète aussi une modification
283 de la structure de la société, avec des familles monoparentales. Ce ratio est également utilisé par
284 les établissements bancaires et les régies immobilières.

285 Etant donné la tendance, avec une progression du nombre d'habitants de 2% par an, la commune
286 de Châtel-St-Denis devrait atteindre les 8000 habitants en 2023. Aujourd'hui, la commune compte
287 7170 habitant-e-s, ce qui signifie 9605 habitants en 2023. La différence est d'environ 1600
288 habitants.

289 Mme Chantal Vasta commente le tableau synoptique concernant les résultats de la planification
290 financière dans lequel figurent tous les éléments évoqués ci-dessus: l'évolution de la population de 2019
291 à 2023, le total des investissements avec 74,7 millions de francs, l'évolution des charges et des revenus
292 de fonctionnement de 2019 à 2023 avec le cumul sur les 5 ans, la marge nette d'autofinancement qui ne
293 permet pas de financer tous les amortissements planifiés depuis 2020. Attention, cette planification ne
294 tient pas compte des recettes extraordinaires, parce qu'elles ne sont pas prévisibles. Pour rappel,
295 de 2014 à 2018, ce sont toujours des recettes extraordinaires qui nous ont permis de financer une
296 grande partie des investissements réalisés. En outre, nous constatons que ce sont toujours ces
297 recettes extraordinaires qui nous ont permis de présenter des résultats positifs.

298 Mme Chantal Vasta commente le tableau concernant l'évolution de l'endettement. La planification
299 prévoit un endettement net à fin 2023 de 97,5 millions de francs et une dette nette par habitant de
300 10 156 francs. Ce résultat est probable si tous les investissements sont réalisés et s'il n'y a pas de
301 recettes extraordinaires.

302 5. **Appréciation des finances communales à l'aide de la mise à jour de la planification** 303 **financière**

304 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances.** Ce point concerne l'introduction du
305 MCH2, ses conséquences sur la planification financière et sur les finances communales. Cette
306 thématique va être traitée régulièrement étant donné que l'Etat commence à communiquer sur le
307 sujet et sur les conséquences de l'introduction du MCH2, au 1^{er} janvier 2021, sur la comptabilité.
308 Au printemps prochain, des cours seront organisés à l'attention des élus. L'objectif de cette nouvelle
309 norme est de mettre en place 21 recommandations et d'améliorer la gestion et la présentation des
310 comptes communaux. Elle visera à créer la transparence sur la situation financière communale,
311 d'en fournir une lecture plus aisée, d'attribuer plus de compétences financières et de
312 responsabilités politiques aux autorités. Elle aura également pour but d'harmoniser les données
313 pour une meilleure comparaison des communes. Il est en effet difficile aujourd'hui de faire un
314 benchmark entre les communes et d'y trouver des informations réellement intéressantes.

315 Il est encore trop tôt pour connaître les incidences réelles sur la manière de présenter la
316 planification financière. Celle-ci sera revue de fond en comble. Une chose est sûre et figure dans
317 la loi: les budgets devront être équilibrés et le prélèvement à la fortune libre sera possible pour
318 trouver cet équilibre. Ainsi, si nous présentons un budget déficitaire, il sera possible de prélever le
319 montant nécessaire dans la fortune libre. Il en sera de même si les comptes sont déficitaires jusqu'à
320 épuisement de la fortune libre.

321 Au 31 décembre 2018, la fortune libre de notre Commune s'élève à 7,6 millions de francs. Elle sera
322 cependant augmentée en fonction de la réévaluation de notre patrimoine qui devra figurer au bilan
323 à la valeur réelle. Pour exemple, nous avons fait de nombreux amortissements supplémentaires
324 ces dernières années parce que nous avons la capacité financière de le faire. Aujourd'hui, tous



325 ces investissements ont été amortis et vont être réévalués à la valeur réelle. Ce travail sera très
326 conséquent pour tous les services communaux, qui seront impliqués. Le résultat est attendu avec
327 une certaine impatience.
328 Un certain nombre d'investissements ont été financés par le budget de fonctionnement, lorsque la
329 Commune avait la possibilité de le faire. Ces éléments-là vont aussi être réactualisés, afin de leur
330 donner une valeur correcte. Pourquoi est-ce que je vous parle de cela ? Le Conseil communal avait
331 la volonté de vous présenter la planification financière selon le modèle établi de longue date, parce
332 que nous souhaitons rendre ces comparaisons possibles jusqu'au changement. En 2021, le
333 nouveau système entrera en vigueur, ce qui rendra les comparaisons avec ce qui a été présenté
334 beaucoup plus difficiles. Ainsi, des critères seront modifiés et nous pourrions peut-être introduire
335 dans la nouvelle planification des recettes extraordinaires qui, aujourd'hui, n'y figurent pas.
336 En guise de conclusion, une citation: Un jour, j'irai vivre en théorie, parce qu'en théorie, tout se
337 passe bien. Pourquoi cette citation ? Parce qu'il est vrai que c'est de la pure théorie mais qu'elle
338 sert d'indicateur et qu'elle permet d'avoir une vision du futur, en particulier sur les investissements
339 à réaliser. J'ai pu constater lors de la séance de mon groupe politique que l'intérêt principal est
340 porté sur cet élément qui présente ce qui doit être réalisé en termes d'investissements.

341 **Le Président.** Je remercie M. Charles Ducrot, Directeur des Finances et Mme Chantal Vasta,
342 Cheffe du Département des finances, qui ont œuvré à cette planification financière relative à
343 l'évolution de notre commune. Je donne la parole à Mme Anne-Lise Chaperon pour le rapport de
344 la Commission financière.

345 Rapport de la Commission financière

346 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
347 reçu les documents relatifs à la planification 2019-2023 en juillet dernier. Elle lui a été présentée le 9
348 septembre 2019 par MM. Damien Colliard, Syndic et Charles Ducrot, vice-Syndic, ainsi que par Mme
349 Chantal Vasta. La Commission financière a obtenu les réponses et éclaircissements aux questions
350 des points qu'elle a soulevés et après analyse, elle vous transmet les remarques suivantes:
351 La Commission financière apprécie l'établissement annuel de la planification qui est un exercice très
352 utile tant pour le Conseil communal que le Conseil général et la Commission financière. Avec le recul
353 observé sur les dernières années, elle constate en revanche que le modèle actuel s'avère très, voire
354 trop, prudent, aussi bien dans les revenus que dans les charges prévus. Cela a pour conséquence
355 des données parfois alarmantes, telles que l'évolution de la dette par habitant, mais qui ne se vérifient
356 pas dans la réalité.

357 Le passage au nouveau modèle comptable des communes MCH2 en 2021 devrait donner
358 l'opportunité d'élaborer un modèle de planification plus proche des probabilités réelles. Cela
359 permettrait une analyse plus fine et réaliste, et d'offrir ainsi une perception plus précise de l'évolution
360 prévue des finances communales.

361 La Commission financière remercie le Conseil communal et le Service des finances pour le travail
362 fourni pour l'élaboration de cette planification et les explications données.

363 DISCUSSION GÉNÉRALE

364 **Le Président.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Par conséquent, la
365 planification financière 2019-2023, qui a été présentée au Conseil général, ce dernier en prend acte.
366 Je tiens également à remercier Mme Chantal Vasta et ses collaboratrices, ainsi que les Chef-fe-s de
367 service pour le sérieux de leur travail.

368 **Le Conseil général prend ainsi acte de la planification financière 2019-2023.**

369 04 Divers

370 **Le Président.** Je cède la parole au Conseil communal pour qu'il réponde aux questions laissées en
371 suspens.



372

373

A. Réponses aux questions laissées en suspens

374 - no 2 de M. Daniel Figini (UO+PS) relative au financement des futurs logements à
375 structure intermédiaire
376

377 **Mme Anne-Lise Wittenwiler, directrice des Affaires sociales.** Lors de la séance du Conseil
378 général du 14 juillet 2016, M. Daniel Figini posait la question du financement des futurs logements
379 à structure intermédiaire – LSI – projetés dans notre commune.

380 Le 4 octobre 2017, la mise sur pied d'un groupe de travail vous a été annoncée. Le groupe de
381 travail a effectué quelques visites dans des structures de ce type pour avoir une idée précise des
382 possibilités qui s'offrent pour répondre à nos besoins.

383 Dans le cadre de la Commission technique du Conseil communal, nous avons reçu plusieurs
384 partenaires potentiels pour la réalisation de LSI. Le choix s'est porté sur Cité derrière. Cette
385 coopérative d'utilité publique a une grande expérience dans la réalisation de tels projets et c'est
386 elle qui répond le mieux à nos besoins et à nos exigences.

387 C'est donc bien sous la forme d'une coopérative que les LSI seront réalisés avec les
388 caractéristiques légales et financières qui prévalent dans ce type de structure.

389 A noter que c'est un projet qui va parfaitement dans le sens voulu par le concept Senior+.

390 La mise en place des LSI va évidemment se faire en étroite collaboration entre la Commune, le
391 RSSV, qui est concerné au premier titre par le développement du secteur des Misets, et Cité
392 derrière. Nous sommes actuellement en phase de demande préalable pour la modification du PAD
393 du secteur.

394 Il va de soi que le Conseil général sera régulièrement informé de l'avancement du projet.

395 M. Daniel Figini (UO+PS) se déclare satisfait de la réponse.

396 - no 24 de M. Jérôme Volery (PDC) relative au Plan d'aménagement de détail (PAD) 29 Le Bourg

397 **M. Thierry Bavaud, dicastère de l'Aménagement.** En préambule, je vous propose un bref
398 rappel historique: le PAD N° 29 « sous le Bourg » a fait l'objet d'une demande préalable qui a été
399 déposée le 23 octobre 2013. Après examen, les services de l'Etat ont retourné le dossier à la
400 commune le 17 mai 2014, avec leurs préavis.

401 Monsieur Volery, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le jour où vous avez posé cette question,
402 soit le 9 mai 2018, la commune de Châtel-St-Denis a reçu, en juin de la même année, l'approbation
403 partielle de la révision de son plan d'aménagement local (PAL). Pour rappel, cette approbation était
404 assortie de 55 conditions, sur lesquelles elle planche encore.

405 En ce qui concerne le PAD 29 plus précisément, peu de choses ont évolué depuis la réponse de
406 notre Syndic du 9 mai 2018. La raison en est simple: les propriétaires fonciers ne veulent pas valider
407 la répartition des droits à bâtir à court terme.

408 En revanche, la sécurité des piétons sur le tronçon de la Péralla a fait l'objet d'une étude, qui a
409 permis de prendre des mesures cet été selon les recommandations du SPC et du SMo.

410 En parallèle, nous vous informons que, lors d'une rencontre dans les locaux du principal propriétaire
411 foncier, en date du 24 mai 2018 avec M. le Syndic et votre serviteur, l'entreprise Samvaz S.A.,
412 propriétaire principal, n'envisage pas non plus de déménager son activité de la zone du Bourg à
413 court terme; cela explique le gel momentané du dossier.

414 Toutefois, afin d'être prêt à un éventuel déménagement, la Direction de l'entreprise a exprimé le
415 souhait que la commune mette ce PAD à l'enquête pour ne pas réduire à néant sept années de
416 travaux et de développement. Il reste maintenant à convaincre les autres propriétaires concernés.
417 Voilà, à ce stade, les informations complémentaires que le CC peut vous donner.

418 M. Jérôme Volery (PDC) se déclare satisfait de la réponse.

419 - no 41 de Mme Isabelle Genoud (PDC) relative à la Charte des Jardins

420 **M. Thierry Bavaud, dicastère de l'Environnement.** Afin de pouvoir répondre à votre question
421 Madame Genoud, le Conseil communal s'est renseigné sur cette charte et après en avoir pris
422 connaissance est en mesure de vous répondre ceci:



423 Cette charte est un élément simple, intéressant et important pour continuer à cultiver l'économie
424 d'énergie et les bonnes pratiques pour préserver notre nature.

425 La mise en application de cette charte va également contribuer à atteindre la cible de la commission
426 Energie:

- 427
- Atteindre la labélisation Gold de la Cité de l'Energie de Châtel-St-Denis

428 Dans ce sens, l'adhésion de la commune à cette charte sera possible après analyse sur la façon d'y
429 contribuer. Cette mission sera prochainement confiée à la Commission Energie qui rendra rapport
430 au Conseil communal et au Conseil général sur le sujet.

431 Pour votre information et en guise d'engagement concret, le Conseil Communal va, lors du prochain
432 comptoir, mettre à disposition sur son stand des fiches pratiques sur les bons gestes à adopter. Votre
433 Exécutif souhaite également intégrer cette charte dans les futurs contrats de location des jardins
434 communaux.

435 Le Conseil communal espère ainsi avoir répondu à votre demande, en vous confirmant que nous
436 aurons tout loisir d'en discuter lors d'une prochaine séance de la Commission Energie.

437 Mme Isabelle Genoud (PDC) se déclare très satisfaite de la réponse du Conseil communal et relève la
438 rapidité du traitement de sa question.

439 - **no 39 de M. Serge Bochud (UO+PS) relative au carrefour du Chemin de l'église, de la**
440 **route des Misets et de la ruelle du Petit-Paradis et de son dangerosité**

441 **M. Daniel Maillard, directeur des Routes.** Cette question concernait le carrefour de la route des
442 Misets et la ruelle du Petit-Paradis. M. S. Bochud proposait de donner un mandat au BPA pour mener
443 une analyse de ce carrefour, dont le coût aurait avoisiné 1500 francs. Lors de sa dernière séance, le
444 Conseil communal a étudié votre demande et a décidé de ne pas donner suite à votre requête.

445 En effet, ce carrefour, comme toute la zone 30 des Misets, a fait l'objet d'une analyse et d'une
446 autorisation de la part des services cantonaux. De plus, bien que la configuration de ce carrefour soit
447 particulière, le Conseil communal estime qu'il ne revêt pas un caractère de dangerosité particulière
448 nécessitant une analyse par le Bureau de prévention des accidents (BPA).

449 M. Serge Bochud n'est pas satisfait de la réponse mais en prend acte.

450 **B. Nouvelles questions**

451 - **no 45 de Mme Carine Meyer relative à la traversée de la route de la Coula de la Gare en direction des**
452 **écoles**

453 **M. Carine Meyer (UO+PS).** En date du 27 mars 2019, M. Cédric Pilloud soulevait la question de la
454 sécurité des piétons dans le secteur de la nouvelle gare. Notre groupe a retenu la réponse de M. le
455 Syndic, à savoir qu'il n'était pas prévu de construire un passage dessous la chaussée ou une
456 passerelle pour traverser cette route cantonale. En effet, pour l'instant une partie des élèves
457 traversent à la hauteur du magasin Optique Morand et ce passage est régulé par une patrouilleuse
458 scolaire.

459 Cependant, le groupe UO+PS est d'avis que, si l'on considère le nombre d'élèves à l'école des
460 Pléiades, l'augmentation de population et malheureusement de trafic, il faut saisir rapidement
461 l'opportunité de proposer une traversée sécurisée de cette nouvelle route cantonale à toute la
462 population, que ce soit pour les familles, nos aînés et les personnes à mobilité réduite.

463 Actuellement, le flux des véhicules qui arrivent sur le nouveau tronçon a tendance à rouler plus vite
464 car la chaussée est nettement plus large.

465 Nous avons la chance de pouvoir proposer une solution qui appuierait notre volonté de promouvoir
466 la mobilité douce. Ne la laissons pas passer !

467 Cette mesure sera de toute façon moins onéreuse si les travaux se réalisent en même temps que
468 l'aménagement du quartier que de la mettre en œuvre dans un deuxième temps. Pour toutes ces
469 raisons, le groupe UO+PS demande que le Conseil communal reconsidère cette problématique et y
470 apporte une solution qui réponde aux préoccupations sécuritaires.

471 Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

472 **C. Interventions diverses**



- 473 - **du Conseil général**
- 474 **relative à l'adhésion de la commune à la Carteculture de Caritas**
- 475 **Mme Colette Iriarte, UO+PS.** A la mi-août 2019, la presse relevait que, grâce à l'aide de la loterie
476 romande, 27 communes ont adhéré au projet de la Carteculture de Caritas Fribourg. Cette offre
477 permet d'accéder à des manifestations culturelles ou sportives à prix réduit pour les administrés
478 au budget serré.
479 Le groupe UO+PS salue positivement la décision du Conseil communal d'avoir adhéré à ce projet
480 pour deux ans et espère, après évaluation de l'utilisation de ces cartes, que cette action perdurera
481 dans le futur !
- 482 - **du Conseil communal**
- 483 - **relative à la Grande Bénichon**
- 484 **M. Jérôme Allaman, dicastère du Tourisme.** La Grande Bénichon du Pays de Fribourg a
485 vu le jour en 2013 sur l'impulsion de Terroir-Fribourg, et a déjà parcouru le canton à travers
486 ses 6 éditions qui se sont déroulées à Fribourg, Bulle, Planfayon, Romont, Epagny, Estavayer
487 et Ecuwillens il y a quelques semaines. Après avoir été sollicité depuis plusieurs années, et
488 après avoir préféré éviter une année 2019 déjà riche de plusieurs événements de grande
489 ampleur pour la région, le CC a décidé d'accueillir l'événement l'automne prochain pour
490 l'édition 2020.
491 Le concept élaboré par Terroir Fribourg ne va pas chambouler toutes les habitudes
492 châtelaises puisqu'il contient marché du terroir, cortège, animaux de la ferme, animations
493 diverses, mais il faut y ajouter une cantine pour accueillir la Bénichon des entreprises le
494 vendredi et servir des menus complets de Bénichon le week-end. Pourquoi pas, donc, une
495 fois, faire la Bénichon ensemble à la cantine plutôt que chacun chez soi ?
496 Face à l'ampleur de l'événement, et après discussion avec les organisateurs USL qui se
497 chargent habituellement de la Bénichon, un comité, qui sera emmené par notre syndic et
498 votre serviteur, s'est mis en place petit à petit. Nous sommes soutenus par Terroir-Fribourg,
499 avec la présence de Mme Jeanne Lutz, par l'Office du tourisme, avec la participation de
500 Sophie Reymond, et par la RGV, qui nous permet de disposer de l'expérience de Joëlle
501 Ducotterd, qui a déjà vécu de l'intérieur la préparation de l'édition de Romont. D'autres
502 dévoués ont accepté de relever ce défi, il s'agit de MM. Alexandre Huwiler, Charles Saudan,
503 Nicolas Genoud, Dick Perroud, Pascal Genoud et Bertrand Vienne. De plus, des membres
504 du comité de l'USL participeront à nos séances. Nous sommes actuellement en train de
505 réfléchir au programme des festivités et de leur répartition sur le week-end, qui sera bien le
506 3^e d'octobre comme chaque année. Chacun de ces responsables est en train d'élaborer son
507 calendrier, sa stratégie, et pour certains, de constituer sa petite équipe. N'hésitez donc pas à
508 leur manifester votre soutien au moment où ils vous aborderont peut-être...
509 Ainsi donc, dans les prochaines semaines et les prochains mois, les commerçants, les
510 sociétés locales, et les habitants de la région seront sollicités pour apporter leur contribution
511 à ce grand événement qui devrait donner de notre ville une image positive à tous nos hôtes
512 d'un week-end.
- 513 - **relative à la démission de Mme Anne-Lise Wittenwiler du Conseil communal**
- 514 **Mme Annelise Wittenwiler, directrice de la Santé et des Affaires sociales.** Comme certain-e-s
515 d'entre vous l'auront peut-être déjà vu dans la presse, j'ai informé hier soir le Conseil communal
516 de ma démission de l'Exécutif au 31 décembre 2019. Je voulais vous en informer ce soir et vous
517 annoncer ma retraite politique. De 2006 à 2011, j'ai été membre du Conseil général, puis Vice-
518 Syndique de 2011 à 2016 et enfin, Conseillère communale depuis 2016. Je tiens à remercier mes
519 collègues pour la collaboration et la bonne entente durant toute cette législature.
- 520 **Le Président.** Je vous remercie Mme A.-L. Wittenwiler et je propose à l'assemblée de vous
521 applaudir. (applaudissements).



522 - du **Président**

523 **Le Président.** En ce qui concerne le questionnaire électronique qui vous a été transmis pour
524 déterminer votre choix au sujet des documents relatifs au Conseil général (soit papier, soit
525 électronique, avec variante pour le budget, les comptes et le rapport de gestion), il suit son cours.
526 J'invite les personnes qui n'y aurait pas répondu à le faire... assez rapidement, s'il vous plaît !

527 Suite à la séance du Bureau du 16 septembre, j'ai l'avantage de vous informer des dates
528 des séances du Conseil général pour l'année 2020. Elles vous parviendront également par
529 courriel.

Conseil général – 2020	
Mercredi	25 mars
Mercredi	13 mai
Mercredi	24 juin
Mercredi	7 octobre
Mercredi	9 décembre

530 Une dernière information concerne le changement d'appellation de l'organe de révision des
531 comptes communaux. La raison sociale Fiduciaire Jordan SA a désormais pour titre Gefid Conseils
532 SA et ses locaux sont à Marly.

533 Notre prochaine séance, au format long métrage, aura lieu dans le bâtiment de l'administration
534 communale, le mercredi 11 décembre 2019 et nous permettra de passer en revue les budgets de
535 fonctionnement et d'investissement. La parole n'étant plus demandée, je tiens à vous souhaiter
536 une belle Bénichon ensoleillée, en famille. Si des excès avaient lieu à la Bénichon, n'hésitez pas à
537 vous rendre à pied au Comptoir de la Veveyse. Je tiens encore à remercier l'ensemble des
538 collaborateurs du cinéma pour l'invitation et également les différents services communaux, qui ont
539 œuvré à la bonne tenue de cette séance. Il est temps de céder la parole à nos hôtes, M. Loïs
540 Gasser, co-gérant du cinéma Sirius !

541 La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h14.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery